



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

3 juillet 2017

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 3 juillet. 2017, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Mélissa Leblond, Marilyn Roy, Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda et Jean-François Nadeau sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. M. Pierre Nadeau est absent. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures (19h00).

121-17

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Mélissa Leblond
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts demandés.

122-17

Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017

Il est proposé par Mélissa Leblond, appuyé par Jean-François Nadeau
et résolu unanimement
Que le procès-verbal du 5 juin 2017 soit adopté tel que présenté.

123-17

Approbation liste comptes et paiements directs période du 3 juin au 3 juillet 2017

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine approuve les paiements
suivants tels que présentés aux élus.

Les paiements directs nos 368 à 389	totalisant	34 352.32\$
nos 500525 à 500528	totalisant	9 225.60\$
Les chèques nos 14108 à 14158	totalisant	141 326.37\$
	Pour un grand total :	<u>184 904.29\$</u>

Correspondance

MRC N-B : Règlement 371 modifiant schéma d'aménagement
Règlement 372 établissant critère répartition gestion Vélo-Route
Règlement 374 établissant critère répartition gestion logement
social

Echo-Tech : Rapport mesure de boues 2017

Municipalité Frampton : Demande appui aréna

Député Spénard : Recommandation au MTMDET d'une aide de 15 000\$
programme amélioration réseau routier

MTMDET : Analyse et vérification vitesse dans périmètre urbain

Questions de l'assemblée

Aucune

124-17

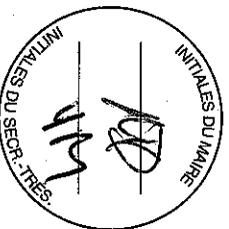
Adoption projet règlement créant le comité Familles et Aînés local

CONSIDÉRANT la nouvelle disposition de la loi 122 entrée en vigueur le 16
juin 2017 spécifiant que l'adoption d'un règlement doit être précédé de
l'adoption d'un projet de règlement adopté à une séance distincte de celle
d'un règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement créant le comité
Familles et Aînés Local(CFA) en vue de l'élaboration d'une politique familiale
et des aînés

Il est proposé par Mélissa Leblond, appuyé par Marilyn Roy
et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte un projet de règlement créant le comité
Familles et Aînés local en vue de l'élaboration d'une politique familiale et des
aînés



N° de résolution
ou amendement
125-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

3 juillet 2017

Avis de motion règlement créant le comité Familles et Aînés Local

Avis de motion est donné par Jean-François Nadeau qu'à une séance subséquente sera présenté pour adoption un règlement créant le comité Familles et Aînés Local en vue de l'élaboration d'une politique familiale et des aînés.

Le projet de règlement a été remis aux membres du conseil séance tenante.

126-17

Déclaration municipalité alliée contre violence conjugale

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'organisation Havre-Éclaircie pour une déclaration de la municipalité en appui à leur organisme;

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Marilyn Roy, appuyé par Méliissa Leblond et résolu unanimement

Que le conseil municipal déclare la municipalité de Sainte-Hénédine alliée contre la violence conjugale.

127-17

Autorisation remboursement maire pour cocktail bénéfice – Fondation Hayden Labbé- pour financement chambre Hyperbare

CONSIDÉRANT la demande reçue du député de Beauce-Nord, M. André Spénard pour participer à un cocktail bénéfice pour doter notre secteur (Beauce-Nord) d'une chambre hyperbare portative;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Marilyn Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à rembourser l'inscription et les déplacements du maire pour la participation au cocktail bénéfice de la Fondation Hayden Labbé à St-Joseph le 6 juillet 2017. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement du conseil.

128-17

Adhésion à agence régionale de mise en valeur forêts privées Chaudière

CONSIDÉRANT la demande reçue;

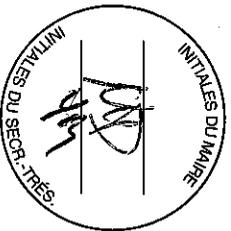
CONSIDÉRANT que cet organisme représente les propriétaires boisés de notre secteur;

CONSIDÉRANT que l'organisme vise l'adhésion de toute les municipalités de son territoire;

Il est proposé par Marilyn Roy, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à payer le droit d'adhésion pour l'année 2017-2018 au coût de 25\$ à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Chaudière.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement du conseil.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

3 juillet 2017

129-17

Acceptation coût déplacement poteaux rue Langevin

CONSIDÉRANT la résolution 51-17;
CONSIDÉRANT l'estimation reçue datée du 7 juin 2017 de Télus au montant de 4624\$ plus taxes;
CONSIDÉRANT que ces poteaux constituent un réel danger d'accident pour les véhicules lourds;
CONSIDÉRANT que la réfection de la rue Langevin est terminée;
CONSIDÉRANT qu'il ne reste plus que 3 poteaux à déplacer pour compléter le déplacement des poteaux entrepris il y a quelques années pour l'amélioration de la sécurité routière en regard de cet élément;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Mélissa Leblond et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général secrétaire-trésorier à signer les documents reçus de Télus pour faire effectuer le déplacement des 3 poteaux situés rue Langevin. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement de la voirie.

130-17

Autorisation appels d'offres pour services professionnels travaux

Infrastructure 2018

CONSIDÉRANT que le plan intervention révisé devrait être approuvé sous peu;
CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme TECQ 2014-2018 la municipalité est admissible à une aide financière de 710 615\$ pour ses infrastructures;
CONSIDÉRANT que la municipalité doit engager des professionnels pour réaliser les plans et devis pour effectuer les travaux en 2018;
Il est proposé par Jean François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à réaliser un appel d'offres auprès de professionnels pour la réalisation de travaux d'infrastructures priorités au plan d'intervention révisé

131-17

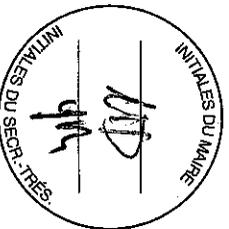
Autorisation financement projet tennis des Loisirs

CONSIDÉRANT le montant prévu lors de l'adoption du budget 2017 pour la réfection du terrain de tennis;
CONSIDÉRANT le projet final soumis en date du 29 juin 2017;
Il est proposé par Marilyn Roy, appuyé par Mélissa Leblond et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à verser une contribution d'environ \$10 495 pour la réfection du terrain de tennis à la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine Inc. tel que prévu au protocole signé du Fonds de Soutien aux Projets Structurants(FSPS) par ceux-ci. Les employés municipaux sont autorisés à secorder les loisirs également lors de la réalisation du projet Le tout sera financé à même les sommes prévues au budget 2017 à cette fin et le budget d'entretien des loisirs s'il y a lieu.

132-17

Autorisation remplacement protection de clôture à la piscine

Considérant le bris survenu cet hiver à la protection de la clôture de la piscine;
Considérant qu'il y a lieu de remplacer le tout par un matériau plus moderne au lieu de réparer;
Considérant l'estimé reçu;
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Mélissa Leblond et résolu unanimement
Que le conseil autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire l'achat de lattes d'intimité de couleur grise pour 75 pieds de long de la compagnie ALPHA de Québec pour un montant d'environ \$600. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement des Loisirs.



N° de résolution
ou annexe: **133-17**

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

3 juillet 2017

**Nomination du maire comme membre observateur sur Office Régional
d'Habitation Nouvelle-Beauce**

Considérant la demande reçue de la MRC Nouvelle-Beauce ayant déclaré sa compétence sur le logement social;
Considérant que la municipalité de Sainte-Hénédine a accepté d'adhérer à cette déclaration par sa résolution 62-17;
Il est proposé par Mélissa Leblond, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal nomme M. Michel Duval, maire à titre observateur sur l'Office Régional d'Habitation Nouvelle-Beauce sur le comité provisoire et celui qui deviendra permanent jusqu'à une prochaine nomination à ce poste à titre de représentant du territoire de Sainte-Hénédine

134-17

**Autorisation travaux de démantèlement passage à niveaux Rue
Langevin et rue de l'Église**

Considérant les discussions tenues avec des représentants du Ministère des Transports pour le démantèlement des passages à niveau de l'ÉFA (emprise ferroviaire abandonnée) localisé à Sainte-Hénédine;
Considérant le permis de voirie reçu à cette fin le 25 mai 2017;
Il est proposé par Mélissa Leblond, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise les employés de la municipalité à procéder aux travaux de démantèlement des passages à niveau de la rue de l'Église et de la rue Langevin et des rails et dormants contigus selon les discussions tenues avec les représentants du Ministère.
Le tout sera financé tel que prévu au budget 2017 et au budget de fonctionnement de voirie 2017

135-17

**Prêt matériel de signalisation lors du Festival à la Ferme 2017 au 762
Route Sainte-Thérèse**

Considérant la demande verbale reçue;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à prêter le matériel de signalisation disponible et à aider, sur demande, les organisateurs à la disposition de ceux-ci dans le cadre du Festival à la ferme 2017.

136-17

Levée de la séance

Il est proposé par Mélissa Leblond que la séance soit levée. Il est vingt heures quatorze (20h14).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval, maire


Yvon Marcoux, dir. gén. & sec.-trés